



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/953

Approbation d'une convention de billetterie et d'un contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation d'un concert le 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GIRAULT Jean-Luc

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVALE (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/953 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE BILLETTERIE ET D'UN CONTRAT DE COREALISATION ENTRE LA VILLE DE LYON / AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON ET L'OPERA DE LYON POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT LE 12 SEPTEMBRE 2021 DANS LE CADRE DE LA SAISON 2021-2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec plus de 252 000 spectateurs par saison et plus de 200 jours d'ouvertures par an, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon développe une programmation artistique et musicale d'excellence dans divers domaines de production et diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

Partenariat avec l'Opéra de Lyon pour le concert « Manon » du 12 septembre 2021 à l'Auditorium de Lyon

Dans le cadre de la programmation de la saison 2021-2022 de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon, L'Auditorium – Orchestre National de Lyon, ci-après dénommé l'organisateur, et l'Opéra de Lyon, ci-après dénommé le producteur, s'associent pour l'organisation d'un concert le dimanche 12 septembre 2021 à 16h à l'Auditorium de Lyon.

PROGRAMME : Jules Massenet, *Manon* [2h30]

DISTRIBUTION :

- Orchestre et Chœurs de l'Opéra de Lyon ;
- Daniele Rustioni direction ;
- Roberto Balistieri chef de chœur ;
- Patricia Petibon soprano (Manon Lescaut) ;
- Saimir Pirgu ténor (le Chevalier des Grieux) ;
- Artur Ruciński baryton (Lescaut) ;
- Éric Huchet ténor (Guillot de Morfontaine) ;
- Philippe Estèphe baryton (Monsieur de Brétigny) ;
- Nicolas Testé basse (le Comte des Grieux) ;
- Margot Genet soprano (Poussette) ;
- Amandine Ammirati mezzo-soprano (Javotte)
- Clémence Poussin mezzo-soprano (Rosette).

Le producteur dispose du droit de représentation en France de ce spectacle pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à la représentation.

L'organisateur s'est assuré de la disponibilité de l'Auditorium de Lyon et de son accès dont le producteur déclare connaître et accepter les caractéristiques techniques.

Le producteur s'engage à fournir, conformément à ce qui a été défini au préambule et à l'article 1 du présent contrat de coréalisation, le concert entièrement monté et à assumer la responsabilité de la représentation.

Il supportera et réglera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel attaché au concert précité.

L'organisateur fournira le lieu de représentation en ordre de marche, y compris le personnel technique nécessaire à l'installation scénique et au service de la représentation. Il assurera en outre le service général du lieu : accueil, et sécurité du public et des artistes.

Le producteur s'engage à verser à L'organisateur, en contrepartie de la mise à disposition du lieu de représentation, la somme de 3 000 euros HT (trois mille euros hors taxe).

Concernant l'organisation de ce concert, les deux parties ci-dessus désignées conviennent de signer une convention de billetterie dont les termes sont les suivants :

L'Auditorium – Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon encaisseront les places vendues aux tarifs suivants conformément aux tarifs approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021 :

- Tarif plein : Série 1 : 69 €- Série 2 : 55 € - Série 3 : 36 € ;
- Tarif réduit : Série 1 : 34.50 €- Série 2 : 27.50 € - Série 3 : 18 €.

Cette production de l'Opéra de Lyon ne permet pas de bénéficier du tarif abonné mais peut tout de même être souscrit dans le cadre d'un abonnement.

Outre cette exception, l'Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon déclineront leurs politiques tarifaires respectives en termes de réduction.

Chaque partenaire mettra en vente la moitié du nombre de places à vendre.

En cas d'annulation, de report ou d'interruption d'un spectacle, le remboursement sera soumis à la décision et aux conditions du producteur de l'événement, en sa qualité de responsable.

Les recettes de billetterie perçues par l'organisateur seront reversées en totalité au producteur sauf dans le cas d'un équilibre financier artistique du concert.

La régie de recettes de la Ville de Lyon/ Auditorium-Orchestre national de Lyon encaissera pour le compte de l'Opéra de Lyon le prix des billets vendus en fonction des tarifs définis ci-dessus et reversera le montant des recettes perçues, diminué du montant des remboursements éventuellement effectués sur la base de justificatifs. Ce reversement s'effectuera sur la base d'un état liquidatif des recettes perçues pour le compte de l'Opéra de Lyon.

Dans le cas où l'équilibre financier du concert est atteint par l'Opéra de Lyon, c'est-à-dire que les recettes de billetterie sont supérieures au montant des charges artistiques de production prévu dans le contrat de coréalisation, l'Opéra de Lyon reversera à l'Auditorium-Orchestre National de Lyon 20% des recettes HT de billetterie perçues en sus du montant des charges prévisionnelles de production (146 473 € HT), sur la base d'un état liquidatif précis des recettes correspondantes.

Vu ledit contrat de coréalisation et ladite convention de billetterie :

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

Vu le rectificatif déposé sur Espace élus-es :

Dans L'EXPOSE DES MOTIFS :

- lire :

« L'Auditorium – Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon encaisseront les places vendues aux tarifs suivants conformément aux tarifs approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021 :

- Tarif plein : Série 1 : 69 €- Série 2 : 55 € - Série 3 : 36 € ;
- Tarif réduit : Série 1 : 34.50 €- Série 2 : 27.50 € - Série 3 : **18 €** »

- au lieu de :

« L'Auditorium – Orchestre National de Lyon et l'Opéra de Lyon encaisseront les places vendues aux tarifs suivants conformément aux tarifs approuvés par la délibération du Conseil municipal de la Ville de Lyon n° 2021/791 du 27 mai 2021 :

- Tarif plein : Série 1 : 69 €- Série 2 : 55 € - Série 3 : 36 € ;
- Tarif réduit : Série 1 : 34.50 €- Série 2 : 27.50 € - Série 3 : **13 €** »

DELIBERE

- 1- La convention de billetterie et le contrat de coréalisation entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Opéra de Lyon pour l'organisation et l'encaissement et le reversement des recettes de billetterie du concert du 12 septembre 2021 dans le cadre de la saison 2021-2022 est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.
- 3- Les recettes seront imputées au chapitre 70 du budget annexe 07, opérations symphonique, décentralisation et les dépenses aux chapitres 011, 012 et 65 opérations symphonique, décentralisation.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET